PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES JEUNES
Section Foot à 11

Le 19 août 2025

Président : MAIGRET Patrick

Présents : BACON Xavier, DEALET Dominique, PELLEGRINELLI Pierre
Absents excusés : DELEGLISE Roland, FABUREL Benoit

Objet de la réunion :

Elaboration des calendriers Foot à 11 U14, U15, U16, U17 et U18 phase de Brassage sur 6 journées.

L'ensemble des rencontres pour la 1ère journée de Brassage U114, U15, U16, U17 et U18, qui aura lieu les 6 et 7 septembre, ainsi que le calendrier général seront mis prochainement sur le site du DOF

Nombre d'équipes engagées par catégories
U14 : 30 équipes
U15 : 82 équipes
U16 : 29 équipes
U17 : 22 équipes
U18 : 46 équipes

Pour toutes les catégories, les équipes engagées sont réparties en 2 groupes géographiques EST – OUEST (article 4.4 Règlement Particulier Jeunes à 11)

Un tirage au sort est effectué par la Commission des Jeunes pour établir la première journée de Brassage.
Chacune des équipes disputera 6 (six) journées de Brassage « formule échiquier » (U14, U15, U16, U17 et U18) :
Toutefois, ce nombre pourra être réduit à 5 (cinq) journées en cas éventuel d'un nombre faible d'équipes engagées ou sur 1 seul groupe pour pouvoir avoir 6 (six) rencontres. La Commission des Jeunes est seule décisionnaire pour ces deux cas de figure et en avertira les clubs.

- ✓ Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de chaque groupe constitueront le championnat groupe D1 en rencontres aller et retour, le 1er du groupe D1 accèdera en Ligue saison 2026-2027.
- ✓ Les équipes classées de la 5ème à la 16ème place de chaque groupe constitueront le D2.
- ✓ Les équipes classées au-delà de la 16ème place constitueront le D3.

Les matchs de la 1ère journée de Brassage de l'ensemble des catégories ont été réalisés par tirage au sort conformément au règlement en vigueur.
A l'issue de la phase de Brassage, les équipes seront réparties dans les divisions selon l'article 4 du Règlement Particulier des Championnats Jeunes équipes à 11 et critériums.

Attention, en fonction du nombre d'équipes restantes à l'issue de la phase Brassage, dû à des forfaits généraux ou bien l'inscription de nouvelles équipes en deuxième phase, les différentes catégories d'équipes pourraient avoir soit D1, D2 et D3 ou seulement D1 et D2.

- **Transmission des résultats**

Pour une bonne gestion des brassages et de leurs calendriers, il est impératif que les résultats des matchs soient transmis au plus tard **le dimanche minuit**, pour pouvoir établir les rencontres de la journée suivante et les diffuser sur le site et FOOTCLUBS pour le mercredi suivant au plus tard.

Toute feuille de match non transmise dans les délais précités (dimanche minuit) pourra entrainer un match perdu par pénalité pour l'équipe responsable de la transmission de ladite feuille de match.

- **Résultats des rencontres des groupes impairs**

L'équipe déclarée exempte marquera 3 points avec 0 but marqué et 0 but encaissé.
En cas de forfait d'une équipe, son adversaire marquera 3 points au classement avec 3 buts marqués et 0 but encaissé.

- **Catégories U17 et U18**

Concernant le championnat U17 D1, c'est le champion D1 qui accédera en championnat Ligue U18 R2.
Concernant la catégorie U18 il n'y a plus de montée vers la Ligue en fin de saison.

- **Brassage U16 et Brassage U17**

Nous avons établi 2 groupes au lieu d'un seul pour les problèmes, éventuellement de distance, mais nous tenons à attirer votre attention que les deux groupes des catégories U16 et U17 ne comportent que 13 et 14 équipes et que si plusieurs équipes équipe faisaient Forfait Général, nous serions obligés de réduire à 5 journées au lieu de 6 journées, comme le précise l'article 4 du Règlement des Championnats Jeunes à 11.

- **Critérium U15 à 8**

Cette catégorie est composée de trois groupes de 5 équipes et 1 groupe de 4 équipes qui joueront leurs rencontres en aller simple en première phase.

REMARQUE
Les clubs ont la possibilité de basculer en Foot à 11 en 2ème phase en cas de hausse de leurs licenciés, et vice versa, les équipes qui ont joué à 11 en 1ère phase pourront s'inscrire en Foot à 8 en 2ème phase en cas de problème d'effectifs,

Possibilité pour un club d'inscrire une équipe en 2ème phase même si aucune équipe de ce club ne participait à la 1ère phase,

Les ententes sont autorisées mais ne pourront être constituées de plus de trois clubs.

CONTROLE DES OBLIGATIONS DES CLUBS
Nous vous rappelons que pour les clubs sujet au Statut des Jeunes, ils doivent être en règle dès le début des compétitions à 11 et dès la première phase au niveau du Foot à 8 (U11 et U13)
Nous rappelons que le Critérium U15 à 8 compte dans le Statut des Jeunes.

ARTICLE 16 du règlement particulier des championnats seniors
1- Nombre d'équipes
Les clubs participant aux championnats de district seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant le championnat avec un nombre d'équipes selon leur niveau de compétition de la manière suivante :
D1 : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter 4 équipes = 2 équipes seniors et **2 équipes de jeunes ou féminines au moins dont au moins une équipe à onze (11).**

D2 : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter **2 équipes de jeunes ou féminines au moins. Tout club de D2 accédant à la D1 sans avoir engagé une deuxième équipe senior à la saison de son accession pour réaliser cette obligation ; à défaut, il sera rétrogradé en D2 la saison suivante.**

D3 : tout club pour lequel l'équipe supérieure Seniors participe à ce championnat doit présenter **1 équipe de jeunes ou féminines au moins**.

RAPPEL CONCERNANT LES GROUPES D1 à L'ISSUE DU BRASSAGE
Quand il y a deux groupes au niveau du brassage, ce sont les 4 premiers de chaque groupe qui composeront la D1 et s'il y a un seul groupe, ce sont les 8 premiers qui composeront la D1.

RAPPEL DES HORAIRES FOOT à 11 POUR TOUTE LA SAISON
U14 et U15 le dimanche matin à 10h30
U16, U17 et U18 le samedi à 14h30

- **Demande de dérogations des rencontres pour la saison**

La Commission accorde des dérogations aux clubs suivants par suite de problèmes d'occupations de terrains :

U14
CS CHAUMONT **joue le samedi à 17h30**
AFC COMPIEGNE **joue le samedi à 15h00**
AS COYE LA FORET **joue le samedi à 14h30**
US CREPY EN VALOIS **joue le dimanche à 10h00**
PAYS DE THELLE (ENT. NOAILLES/STE GENEVIEVE) **joue le samedi à 14h30**
US NOGENT 2 **joue le dimanche à 12h30**
FCJ NOYON **joue le samedi à 14h30**

U15
FC ANGY **joue le samedi à 14h30**
FC BEAUVAIS **joue le samedi à 14h30**
CS CHAUMONT **joue le samedi à 14h30**
US CHEVRIERES GRANDFRESNOY **joue le samedi à 14h30**
US CHOISY AU BAC 2 **joue le samedi à 15h30**
AFC COMPIEGNE 2 **joue le dimanche à 10h00**
EFC DIEUDONNE PUISEUX **joue le samedi à 14h30**
US LE PAYS DU VALOIS 2 **joue le dimanche à 10h00**
FC LIANCOURT CLERMONT 1 et 2 **joue le samedi à 14h45**
US MOUY **joue le samedi à 14h30**

USFC NANTEUIL **joue le samedi à 14h30**
US NOGENT 1 et 2 **joue le dimanche à 12h30**
FCJ NOYON 1 et 2 **joue le dimanche à 10h00**
US PONT STE MAXENCE 1 **joue le samedi à 17h30**
FC SACY ST MARTIN **joue le samedi à 15h15**
FC ST AUBIN **joue le samedi à 15h00**
USE ST LEU D'ESSERENT **joue le samedi à 14h30**
AS NOGENT CHEMINOTS **joue le dimanche à 12h30**

U16

AFC COMPIEGNE **joue le dimanche à 12h00**
US LE PAYS DU VALOIS **joue le samedi à 14h00**
FC LIANCOURT CLERMONT **joue le samedi à 16h45**
US NOGENT **joue le samedi à 15h30**
FCJ NOYON **joue le dimanche à 12h00**

U17
US CHOISY AU BAC **joue le samedi à 18h30**
FC LIANCOURT CLERMONT **joue le samedi à 16h45**
USFC NANTEUIL **joue le dimanche à 10h00**
US NOGENT **joue le samedi à 15h30**
FCJ NOYON **joue le dimanche à 12h00**
USAP BEAUVAIS **joue le samedi à 18h00**

U18
CS CHAUMONT **joue le samedi à 17h30**
GRANDVILLIERS AC 2 **joue le samedi à 16h30**
US LE PAYS DU VALOIS **joue le samedi à 14h00**
FC LIANCOURT CLERMONT **joue le samedi à 15h30**
USAP BEAUVAIS **joue le samedi à 18h00**

U15 à 8
GRANDVILLIERS AC 2 **joue le samedi à 14h30**
AS VERNEUIL **joue le samedi à 14h30**

****

LISTE DES ENTENTES
U14
VILLERS ST PAUL/AFC CREIL (ACSO CLUB)
PAYS DE THELLE (ENT. NOAILLES/STE GENEVIEVE)

U15
MOLIENS/FORMERIE
AMBLAINVILLE/MERU
LE PLESSIS BRION/CLAIROIX

LES AGEUX/VERBERIE
MULTIEN/MAREUIL SUR OURCQ
VERDEREL/FOUQUENIES
CHAMBLY CHEMINOTS/LE MESNIL EN THELLE
PAYS DE THELLE (ENT. NOAILLES/STE GENEVIEVE)
MAIGNELAY/ST JUST EN CHAUSSEE

U16
CREVECOEUR/MARSEILLE
FOUQUENIES/VERDEREL
PAYS DE THELLE (ENT. NOAILLES/STE GENEVIEVE)

U17
MERU/ESCHES FOSSEUSE
MAREUIL SUR OURCQ/MULTIEN
DIEUDONNE PUISEUX/LE MESNIL EN THELLE
BRETEUIL/FROISSY

U18
FORMERIE/MOLIENS
JOUY SOUS THELLE/CHAUMONT
LE PLESSIS BRION/CLAIROIX
MILLY/MARSEILLE
MERU/AMBLAINVILLE
PAYS DE THELLE (ENT. NOAILLES/STE GENEVIEVE)
BALAGNY/ANGY
MAIGNELAY/RC WAVIGNIES

U15 à 8
ANSAUVILLERS/RC WAVIGNIES

Prochaine réunion sur convocation

Le Président et Secrétaire de Séance : MAIGRET Patrick